



**ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 29 novembre 2013**

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2013

**Communication du Président-directeur sur les orientations générales
du Musée du Louvre et l'organisation des services qui en découle**

POUR DELIBERATION

1	Conséquences organisationnelles du projet de l'établissement public du musée du Louvre En vigueur 15 jours après réception par MCC (si pas d'observation pendant cette période) (décret 92-1338, articles 17 et 18) Date de réception : 29 novembre 2013 - Entrée en vigueur le 14 décembre 2013
2	Délibérations financières : - 2a. Décision modificative n°2 se rapportant au budget 2013 En vigueur après approbation du MCC et MB dans les conditions du titre III du décret 2012-1246 (articles 176 et 177), à savoir soit approbation expresse dans le mois qui suit la réception de la délibération et de toutes autres pièces demandées, soit approbation tacite à l'issue du mois qui suit la réception de la délibération et de toutes autres pièces demandées (décret 92-1338, articles 18 et 17, point 5) Date de réception : 29 novembre 2013 - Entrée en vigueur le 17 décembre 2013 - 2b. Projet de Budget primitif pour l'année 2014 En vigueur après approbation du MCC et MB dans les conditions du titre III du décret 2012-1246 (articles 176 et 177), à savoir soit approbation expresse dans le mois qui suit la réception de la délibération et de toutes autres pièces demandées, soit approbation tacite à l'issue du mois qui suit la réception de la délibération et de toutes autres pièces demandées (décret 92-1338, articles 18 et 17, point 5) Date de réception : 29 novembre 2013 - Entrée en vigueur le 30 décembre 2013

3	Délibération tarifaire En vigueur 15 jours après réception par MCC et MB (si pas d'observation pendant cette période) (décret 92-1338, article 17, point 4) Date de réception : 29 novembre 2013 - Entrée en vigueur le 14 décembre 2013
4	Protocole d'accord entre le Musée du Louvre et l'Agence France-Museums relatif aux prêts consentis hors expositions temporaires au musée du Louvre Abou Dabi En vigueur 15 jours après réception par MCC (si pas d'observation pendant cette période) (décret 92-1338, articles 18 et 17, point 10) Date de réception : 29 novembre 2013 - Entrée en vigueur le 14 décembre 2013
5	Projets déclarés éligibles au financement du fonds de dotation du musée du Louvre En vigueur 15 jours après réception par MCC (si pas d'observation pendant cette période) (décret 92-1338, articles 17 et 18) Date de réception : 29 novembre 2013 - Entrée en vigueur le 14 décembre 2013
6	Protocole relatif à la création du centre de réserves du Musée du Louvre dans la Région Nord Pas de Calais En vigueur 15 jours après réception par MCC (si pas d'observation pendant cette période) (décret 92-1338, articles 18 et 17, point 10) Date de réception : 29 novembre 2013 - Entrée en vigueur le 14 décembre 2013
7	Convention d'occupation du domaine national du Louvre et des Tuileries (manifestation relative à l'art du jardin) En vigueur 15 jours après réception par MCC et MB (si pas d'observations pendant cette période) (décret 92-1338, articles 18 et 17, point 8) Date de réception : 29 novembre 2013 - Entrée en vigueur le 14 décembre 2013
8	Prise à bail de locaux En vigueur après approbation expresse du MCC et MB (décret 92-1338, articles 18 et 17, point 11) Date de réception : 29 novembre 2013 - Entrée en vigueur le 17 décembre 2013
9	Fixation des taux de remboursement des frais de repas et d'hébergement En vigueur 15 jours après réception par MCC (si pas d'observations pendant cette période) (décret 92-1338, articles 17 et 18) Date de réception : 29 novembre 2013 - Entrée en vigueur le 14 décembre 2013

10	Avenant n°1 à la convention pluriannuelle conclue entre le musée du Louvre et l'association CALAO En vigueur 15 jours après réception par MCC (si pas d'observation pendant cette période) (décret 92-1338, articles 18 et 17, point 10) Date de réception : 29 novembre 2013 - Entrée en vigueur le 14 décembre 2013
11	Règles de rémunération des personnels recrutés sur des emplois à temps incomplet : Complément à la délibération du 21 juin 2013 En vigueur un mois après réception par MCC et MB (si pas d'observations pendant cette période) (décret 92-1338, articles 18 et 17, point 15) Date de réception : 29 novembre 2013 - Entrée en vigueur le 29 décembre 2013
12	Mise à disposition d'un conservateur auprès du CNRS En vigueur 15 jours après réception par MCC (si pas d'observation pendant cette période) (décret 92-1338, article 17, point 10) Date de réception : 29 novembre 2013 - Entrée en vigueur le 14 décembre 2013
13	Modification des objectifs 2013 du contrat d'objectif et de performance En vigueur 15 jours après réception par MCC (si pas d'observation pendant cette période) (décret 92-1338, articles 18 et 17, point 2) Date de réception : 29 novembre 2013 - Entrée en vigueur le 14 décembre 2013

POUR INFORMATION

	Fréquentation du musée des trois premiers trimestres 2013
	Etat d'avancement de la démarche du déploiement du contrôle interne comptable et financier